

Capital B annonce une levée de 1,1 M€ avec Adam Back, et un ajustement du prix de conversion des obligations convertibles en actions B-04 souscrites par Adam Back, pour accélérer sa stratégie de Bitcoin Treasury Company

- Levée de 1,1 M€ dans le cadre d'une émission de bons de souscription d'actions souscrits par Adam Back
- Ajustement du prix des OCA B-04 souscrites par Adam Back de 5,174 € à 2,59 € par action
- Les OCA B-04 souscrites par Adam Back donnent désormais droit, lors de la conversion, en plus des actions, à un bon de souscription d'actions par OCA (BSA OC) d'une durée de deux ans

Puteaux, le 4 mai 2026 : Capital B (The Blockchain Group, code ISIN : FR0011053636, code mnémonique FR : ALCPB | US : CPTLF) (la « Société »), société dont les titres sont admis à la négociation sur Euronext Growth Paris, première Bitcoin Treasury Company en Europe, détenant des filiales spécialisées dans le conseil et le développement en Data Intelligence, IA et technologies décentralisées, et la trésorerie d'entreprise, annonce une levée de 1,1 M€ dans le cadre d'une émission de bons de souscription d'actions souscrits par Adam Back et un ajustement du prix des OCA B-04 souscrites par Adam Back de 5,174 € à 2,59 € par action. Cette modification du prix de conversion est accompagnée d'une révision des termes et conditions de ces obligations pour (i) prévoir qu'elles donnent désormais droit, lors de la conversion, à un BSA OC d'une durée de deux ans, et (ii) supprimer la condition de cours pour la conversion par le porteur : la souche d'OCA B-04 est désormais convertible à tout moment par le porteur au prix de conversion ci-dessus. Une présentation détaillée de la stratégie de Bitcoin Treasury Company de la Société, focalisée sur l'augmentation du nombre de bitcoin par action sur une base totalement diluée dans le temps, est disponible sur le site internet de la Société : <https://cptlb.com/about/who-we-are/>

Émission de bons de souscription d'actions (BSA 2026-02) pour un montant de 1,1 M€

Dans le cadre de la stratégie de Bitcoin Treasury Company de la Société, focalisée sur l'augmentation du nombre de bitcoin par action sur une base totalement diluée dans le temps, la Société annonce l'émission de bons de souscription d'actions pour un montant de 1 100 000,00 €, souscrites par l'investisseur stratégique Adam Back selon les termes et conditions suivants :

Émetteur	Capital B (The Blockchain Group).
Type d'émission	Émission de bons de souscription d'actions.
Nombre de BSA émis	10 000 000 BSA 2026-02, 1 BSA 2026-02 donnant droit à souscription d'1 action ordinaire de la Société.
Maturité	2 mai 2029.
Prix d'émission des BSA 2026-02	0,11 € par BSA 2026-02, payé à souscription, soit un total de 1 100 000,00 €.
Prix d'exercice	<p>Prix d'exercice égal au plus élevé entre : (i) 0,84 €, correspondant à 130% de la moyenne des VWAP des 5 jours de bourse précédant la signature, et (ii) de l'équivalent en euros par action d'une « mNAV 1.1 » de la Société au dernier jour de bourse précédant la demande d'exercice.</p> <p>Pour les besoins de ce qui précède, la « mNAV 1.1 » correspond à 1,1 fois la valeur des BTC détenus par la Société dans le cadre de sa stratégie de Bitcoin Treasury Company, par action sur une base totalement diluée, tel qu'indiqué par la Société dans ses indicateurs de Bitcoin Treasury Company.</p>
Résolution d'AGE	12ème résolution de l'assemblée générale mixte du 10 juin 2025 : « Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de bénéficiaires. »

Les BSA 2026-02 sont souscrits par Adam Back dans les proportions suivantes :

Investisseur	Nombre de BSA 2026-02	Prix d'émission par BSA 2026-02 (€)	Montant de la souscription (€)
Adam Back	10 000 000	0,11 €	1 100 000,00 €
TOTAL	10 000 000	0,11 €	1 100 000,00 €

Ajustement du prix de conversion des OCA B-04 souscrites par Adam Back, ajout du droit de recevoir un BSA OC à la conversion et suppression de la condition de cours pour la conversion par le porteur

La Société annonce un ajustement du prix de conversion de ses OCA B-04 souscrites par l'investisseur stratégique Adam Back, selon les conditions actualisées décrites ci-dessous. Elle annonce également que, désormais, la conversion des OCA B-04 donnera droit, en sus d'actions ordinaires de la Société, dont le nombre est calculé sur la base du nouveau prix de conversion, à un bon de souscription d'actions, à raison d'un BSA OC par obligation convertie.

Ces modifications ont été effectuées via un amendement des termes et conditions des obligations convertibles, entre la société émettrice (Capital B Luxembourg SA), la Société et le porteur, à savoir :

Émetteur	Capital B Luxembourg SA, filiale de droit luxembourgeois détenue à 100% par Capital B.
Type d'émission	Émission d'obligations convertibles réservée à une catégorie de personnes, dans le cadre de la délégation accordée par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 10 juin 2025 (résolution n°12)
Montant nominal	5 045 020 €, intégralement souscrits en BTC lors de l'émission.
Valeur nominale unitaire	1 EUR.
Prix de souscription	Valeur nominale.
Coupon	0%.
Maturité	5 ans à compter de leur souscription.
Prix de conversion	2,59 € par action. Le nombre d'actions souscrites est égal à la valeur nominale des obligations dont la conversion est demandée, divisée par le prix ci-dessus.
Conversion	Par le porteur des obligations, à tout moment jusqu'à maturité de l'OCA. Par l'émetteur, à tout moment entre le troisième anniversaire d'émission de l'OCA et jusqu'à maturité, à condition que le cours moyen pondéré par les volumes des actions de la Société sur 20 jours de bourse consécutifs atteigne, au cours de cette période de conversion, au moins 130% du prix de conversion, soit 3,367 € par action.
Bons de souscription d'actions	En cas de conversion, réception par le porteur de bons de souscription d'actions, d'une maturité de 2 ans à compter de leur émission, avec le ratio de 1 BSA pour 1 unité d'OCA convertie. Chaque BSA OC permet, en cas d'exercice, l'acquisition d'1 action ordinaire de la Société à un prix d'exercice étant égal au plus élevé de : (i) le prix de conversion par action de la souche d'OCA convertie, et (ii) l'équivalent en euros par action d'une « mNAV 1.1 » de la Société au dernier jour de bourse précédant la demande d'exercice. Pour les besoins de ce qui précède, la « mNAV 1.1 » correspond à 1,1 fois la valeur des BTC détenus par la Société dans le cadre de sa stratégie de Bitcoin Treasury Company, par action sur une base totalement diluée, tel qu'indiqué par la Société dans ses indicateurs de Bitcoin Treasury Company.
Remboursement	Si les OCA n'ont pas été converties avant leur maturité, elles sont remboursées à maturité en BTC ou en EUR au prix de cession des BTC ou converties en actions, au gré du porteur. En l'absence de choix exprimé par le porteur, l'émetteur décidera des modalités de remboursement.
Transfert	Les OCA sont librement transférables. Elles ne sont ni cotées ni admises en Euroclear.

Actions Nouvelles	Les actions de la Société émises en cas de conversion des OCA et d'exercice des BSA OC porteront jouissance courante à compter de leur date d'émission. Elles auront les mêmes droits que ceux attachés aux actions ordinaires existantes et feront l'objet d'une admission aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris ou autre marché.
Suretés	Le remboursement des OCA n'est garanti par aucune sureté.
Résolution d'AGE	Les OCA B-04 ont été émises sur le fondement, pour ce qui concerne la Société, de la 12ème résolution de l'assemblée générale mixte du 10 juin 2025. C'est sur le fondement de cette même résolution que le prix de conversion a été modifié et que les BSA OC seront émis à la conversion et les actions nouvelles sous-jacentes émises lors de l'exercice des BSA OC.

La possibilité pour le souscripteur, prévue dans le contrat initial, de souscrire à une seconde tranche d'obligations convertibles à des termes comparables, qui n'avait pas été exercée, a été supprimée.

Ces modifications des termes et conditions des OCA B-04 sont le résultat de discussions menées entre la Société et Adam Back, dans le contexte de l'évolution récente des conditions de marché et du cours des actions de la Société.

Ces modifications des paramètres de conversion permettent de mieux aligner ces instruments avec les conditions de marché actuelles et de renforcer le caractère incitatif du mécanisme de conversion.

Incidence des opérations sur la répartition du capital social de la Société

L'incidence de la réalisation des opérations décrites ci-dessus sur la répartition du capital social de la Société est la suivante :

Actionnaires	Base ordinaire		Base totalement diluée (*)	
	Nombre d'actions	% capital	Nombre d'actions	% capital
Dirigeants	20 670 993	7.49%	22 427 243	5.66%
Blockstream Capital Partners	43 118 442	15.63%	151 107 221	38.11%
Adam Back	37 573 329	13.62%	39 521 213	9.97%
TOBAM	9 872 675	3.58%	17 278 164	4.36%
UTXO Management	4 244 478	1.54%	4 244 478	1.07%
Peak Hodl Ltd	2 500 000	0.91%	2 500 000	0.63%
Public & Institutionnel	157 930 500	57.24%	159 425 347	40.21%
TOTAL	275 910 417	100%	396 503 666	100%

(*) Calculs effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital social de la Société en date du présent communiqué, en y ajoutant les actions pouvant résulter (i) de la conversion de l'intégralité des OCA, (ii) à titre conservateur, de mesures d'ajustement légales au profit des porteurs d'OCA B-01 dans le cadre de l'émission de BSA 2025-01 (voir communiqué de presse du 7 avril 2025), et (iii) de l'émission d'actions gratuites attribuées par la Société à certains de ses salariés et mandataires sociaux, mais qui n'ont pas encore été définitivement acquises par leurs bénéficiaires, dont le nombre s'élève à 2 040 760 à la date du présent communiqué, étant à noter que la Société est autorisée à émettre des actions gratuites supplémentaires dans la limite prévue par les résolutions l'assemblée générale du 10 juin 2025. En revanche, cette base totalement diluée n'inclut pas (i) les actions susceptibles de correspondre aux montants non souscrits à date des 300 M€ d'augmentations de capital autorisées au profit de TOBAM, (ii) l'exercice futur potentiel des BSA 2026-01, BSA 2026-02 et (iii) l'exercice futur potentiel des BSA OC A-03, A-04, B-04 et A-05.

Facteurs de risques

La Société rappelle que les facteurs de risques relatifs à la Société et à son activité sont détaillés dans son rapport annuel 2025, lequel est disponible sans frais sur le site internet de la Société (<https://www.cptlb.com>). La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement ou les perspectives de la Société.

* * *

A propos de Capital B (FR : ALCPB | US : CPTLF)

Capital B est une Bitcoin Treasury Company cotée sur Euronext Growth Paris, spécialisée dans le conseil et développement en Data Intelligence, IA et technologies décentralisées, et la trésorerie d'entreprise.

EURONEXT Growth Paris
Code Mnémonique FR : ALCPB
Code Mnémonique US OTCID : CPTLF
ISIN : FR0011053636
Reuters : ALCPB.PA
Bloomberg : ALCPB.FP

Contact :
contact@cptlb.com

Relations Investisseurs

Actus Finance & Communication

Mathieu Calleux

tbg@actus.fr

Relations Presse

Actus Finance & Communication

Anne-Charlotte Dudicourt

acdudicourt@actus.fr - 06 24 03 26 52

Céline Bruggeman

cbruggeman@actus.fr - 06 87 52 71 99

Le Crayon Groupe

Sarah Benmoussa

sarahb@lecrayongroupe.fr

Tous les communiqués de presse Capital B sont disponibles sur

[Financial information – Capital B](#)

Pour recevoir gratuitement tous les communiqués de presse, inscrivez-vous sur [Actusnews](#)
